

Certificat de soudage

1090-2.00610.GSIMue.2017.003

conforme à la norme EN 1090-1, tableau B.1 pour le soudage de structures en acier selon la norme EN 1090-2

Fabricant

seele GmbH

Gutenbergstraße 19 86368 Gersthofen **ALLEMAGNE**

Spécifications techniques

EN 1090-2:2018

Classe d'exécution

EXC3 selon la norme EN 1090-2

Procédé(s) de soudage (Référence à la norme EN ISO 4063)

111, 135 (en partie mécanisée), 135 (entièrement mécanisée),

141 (manuellement), 783, 784

Groupe de matières

primaires

1.1, 1.2

selon CEN ISO / TR 15608 et EN 1090-2, tableau 2 et 3

10.1.8.1

selon CEN ISO / TR 15608 et EN 1090-2, tableau 4

Coordinateur en soudage responsable

(Titre, prénom, nom, qualification, Date de naissance)

Dipl.-Ing. (FH) Dorothee Bördgen, IWE

né le 30.09.1967

Suppléant(s)

(Titre, prénom, nom, qualification, Date de naissance)

Péter Csapó, IWE

né le 25.02.1982

Confirmation

Sur la base des règlements de la spécification technique ci-dessus, les exigences concernant le soudage sont remplit.

Date de début de validité

26.06.2020

Durée de validité

25.06.2023

Remarques

cf. au verso

München

Lieu/Date d'établissement

München, 16.07.2020 Jenicek

Dipl.-Ing. Dey Chef de l'organisme de inspection

Numéro du certificat: 1090-2.00610.GSIMue.2017.003

Remarques:

Le certificat de soudage est uniquement valable en combinaison avec le certificat de la conformité du contrôle de production en usine (CPU) du DVS ZERT GmbH.

Le système du contrôle de production en usine est exclusivement appliqué opérationnellement que pour la fabrication des produits de construction.

Les conditions pour examiner soudeurs et opérateur-soudeurs sont remplis par

Mme. Dorothee Bördgen et M. Peter Csapo.

M. Ruslan Furman (IWS) et M. Markus Braun (IWS) soutiennent le superviseur de soudage.

Dispositions générales

- Le présent certificat est valable tant que les dispositions des spécifications techniques citées ci-dessus elles-mêmes ou les conditions de fabrication du/des site/s de production déterminants ne sont pas modifiées de façon essentielle.
- 2. Ce certificat ne peut être reproduit ou publié à des fins publicitaires ou autres que dans son intégralité. Le message de textes publicitaires ne doit pas être en contradiction avec le présent certificat.
- 3. Le service en charge des contrôles peut effectuer des contrôles payants à tout moment dans le/les site/s en cas de doutes concernant l'aptitude du/des site/s de production.
- 4. Ce certificat peut être retiré, complété ou modifié à tout moment avec effet immédiat sans indemnisation, si les conditions requises pour l'attribution du certificat ont changé, ou si les dispositions du présent certificat ne sont pas respectées.
- 5. Les modifications suivantes doivent être déclarées au service en charge du contrôle:
 - a) Nouveaux dispositions de production ou modifications des dispositions de production essentielles;
 - b) Changement du coordinateur responsable du soudage;
 - c) Introduction de nouveaux procédés de soudage, de nouveaux matériaux de base et procés-verbal de qualification d'un mode opératoire de soudage associé (OMOS):
 - d) Nouveaux équipements essentiels de production.

Dans les cas cités, le service en charge du contrôle mandatera un contrôle complémentaire.

6. Il convient de déposer une nouvelle demande au minimum deux mois avant l'arrivée à échéance de la durée de validité, si la qualification doit encore être attestée.

Distributeurs

- 1. Demandeur
- 2. A classer au dossier